

12 bonnes raisons d'adhérer à la SWICO Recycling pour les importateurs et les fabricants

1. L'adhésion autorise à facturer les taxes anticipées de recyclage aux clients et par conséquent à participer gratuitement au vaste système de recyclage.
2. La TAR sert à financer les obligations légales incombant aux importateurs/fabricants (reprise gratuite et recyclage respectueux de l'environnement).
3. La TAE (taxe anticipée d'élimination des piles dans les appareils importés) est incluse dans la TAR, ce qui signifie que les membres n'ont pas à traiter avec Inobat.
4. Un maximum de quinze p. cent de la TAR est reversé aux revendeurs pour couvrir le recyclage des emballages d'appareils neufs.
5. Les clients disposent d'un gigantesque réseau de centres de remise (le commerce plus 540 centres de remise officiels pour les particuliers).
6. Le logo de la SWICO Recycling peut être utilisé pour des activités de marketing.
7. L'externalisation du recyclage s'accompagne d'un transfert de la responsabilité et des risques du fabricant/importateur vers la SWICO Recycling
8. Les revendeurs disposent avec la SWICO Recycling d'un système idéal pour satisfaire l'obligation légale de collecte et de traitement des déchets.
9. Pour ce qui est du recyclage, les fabricants/importateurs et les revendeurs n'ont pas besoin d'avoir du personnel spécialement formé au recyclage.
10. Les fabricants/importateurs n'ont pas de frais si le recyclage est accompli conformément à l'OREA.
11. Les quotas de recyclage sont communiqués annuellement aux adhérents dans le cadre du rapport d'activité.
12. En signant la SWICO Recycling, les fabricants / les importateurs garantissent à leur clientèle une solution de recyclage écologique, durable et complète.